

# ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE DU PLATEAU DE LOEX

## PROGRAMME DES ACTIONS A MENER

### POUR LA GESTION PASTORALE, FORESTIERE ET TOURISTIQUE

L'AFP du Plateau de Loex s'étend sur le territoire des communes de Taninges, Verchaix et Les Gets. La surface pastorale et forestière concernée par cette association foncière est de 756,3698 hectares appartenant à 756 propriétaires regroupés en 477 comptes cadastraux.

Les parcelles cadastrées sont au nombre de 1 835 et ont toutes une destination pastorale, agricole ou forestière. Les parcelles ayant une utilisation autre ont été exclues du périmètre.

L'association a pour mission d'assurer ou de faire assurer l'aménagement, l'entretien et la gestion des ouvrages permettant une bonne utilisation des fonds ainsi que les travaux nécessaires à l'amélioration ou la protection des sols.

Ainsi, l'AFP du Plateau de Loex a retenu quatre axes prioritaires d'intervention :

- **Maintenir des espaces ouverts** pour garantir la richesse de la biodiversité des milieux et en assurer l'entretien avec les agriculteurs.

Parmi les menaces pesant sur les espaces pastoraux du Plateau de Loëx et leur pérennité, la fermeture du paysage (avancée de la forêt, embuissonnement...) est probablement celle qui est la plus préoccupante pour l'ensemble des acteurs du territoire. De plus, le périmètre syndical comprend des sites qualifiés de remarquables d'un point de vue environnemental reconnus par différentes législations : zone Natura 2000 (validation du DOCOB en août 2015), Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (création en 1994), site Espaces Naturels Sensibles (en cours de validation pour l'année 2019), inventaire zones humides.

Le risque de fermeture progressive des espaces de montagne est la conséquence des nombreuses modifications de l'agriculture survenues depuis la seconde guerre mondiale, en particulier la diminution du nombre d'actifs et de la main d'œuvre disponible, l'intensification et les changements de pratiques et conduites d'élevage.

Les éleveurs pour qui les alpages représentent un intérêt fourrager important et souvent une « assurance sécheresse » en permettant d'alimenter le troupeau à moindre coût durant l'été, sont directement touchés par l'embroussaillage de ces espaces et l'avancée de la forêt.

La colonisation par les ligneux si elle entraîne au début un accroissement de diversité biologique, devient rapidement problématique en diminuant le nombre d'espèces animales et végétales présentes remettant en cause un équilibre herbe/arbre séculaire, ce qui pose des problèmes en terme de valeur fourragère, environnementale et cynégétique. Le tourisme pâtit également de ce phénomène, tout d'abord, du fait de la perte d'intérêt patrimonial et de la banalisation des paysages, mais aussi plus directement par la fermeture des sentiers pédestres et des itinéraires hivernaux.

Le contrôle de la végétation et l'amélioration de la gestion des milieux pastoraux passent à la fois par des méthodes de débroussaillage classiques manuelles ou mécaniques, adaptées au type de végétation « envahissante » (strates herbacées, ligneuses, arbustives voire arborées), mais également par la réorganisation de la conduite pastorale et plus particulièrement des points de focalisation du troupeau (modification de la position des clôtures, des circuits de pâturage, ajouts ou déplacement de points d'eau et de lieux de dépôt du sel... ). L'entretien des parcelles doit ensuite être régulier.

Le maintien de l'ouverture des pelouses et prairies par la « force de tonte animale » est un facteur clé pour favoriser une mosaïque de milieux naturels et de prés-bois avec une grande diversité floristique et faunistique.

Ce travail offre également l'opportunité de développement des techniques de « pâturages boisés » et d'agroforesterie et permet d'envisager l'utilisation de bois énergie à partir des accroissements annuels de feuillus et résineux constatés sur le domaine pastoral.

- **Gérer la ressource en eau en terme de quantité et répartition** sur les surfaces pastorales

Les montagnes sont les « châteaux d'eau » des vallées et des plaines. De ce fait, une responsabilité particulière incombe aux divers utilisateurs des massifs quant à la ressource en eau et sa qualité, pour aujourd'hui mais surtout pour demain dans une perspective de changements climatiques. L'activité agropastorale doit être garante de la bonne gestion de la ressource en eau, elle doit même être exemplaire car généralement située en tête de bassin versant et au départ de la ressource.

D'une manière générale, les ressources en eau présentes sur l'alpage doivent être protégées. Les zones humides, par leur valeur écologique remarquable, font l'objet d'études et de protections spécifiques.

De même, chaque périmètre de captage d'eau potable déclaré d'utilité publique fait l'objet d'un arrêté préfectoral qui distingue les périmètres immédiats, rapprochés et éloignés et indique la réglementation s'y appliquant. Il convient de prendre connaissance de ces dispositions auprès de la commune ou de la DDPP. Si les périmètres de protection immédiats sont achetés, en règle générale par les collectivités et clos, les périmètres rapprochés et éloignés peuvent comporter des mesures particulières pour les pratiques pastorales. Tout approche pastorale doit donc prendre en compte prioritairement ces éléments afin d'optimiser les stratégies de pratiques et d'équipements sur les alpages.

Avec la présence d'un réseau important de zones humides sur le Plateau de Loex, ces milieux naturels sont donc capitaux et nécessitent une prise en compte très forte dans la gestion et l'exploitation des surfaces. L'AFP permettra de coordonner cette bonne gestion de ces milieux humides. De même, la présence de secteurs qualifiés de zones humides n'est pas garant d'une présence de ressource en eau pour l'abreuvement des animaux. Ainsi, une attention particulière sera aussi portée sur cet aspect afin de garantir la présence d'une ressource en eau pour les cheptels estivés.

- **Gérer la multi activité de ce territoire** afin d'établir une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs de l'espace.

Les clôtures sont primordiales pour une gestion rationnelle de l'alpage. Néanmoins, elles constituent aussi une gêne pour le passage des autres usagers de l'espace. C'est pour cette raison que l'installation de clôture doit se faire de manière coordonnée avec la réflexion sur les dispositifs de franchissement (passages canadiens, passages piétons et VTT, ...). Le développement des nouvelles activités de plein-air doit aussi être pris en compte entre autres, la présence croissante de VTT et Vélo à Assistance Electrique (VAE).

Les alpages du Plateau de Loex sont le siège de nombreuses activités sportives et de loisirs de plein-air. Ces équipements sont les garants de la bonne pratique des uns et du libre accès aux zones pastorales dans le respect du travail des alpagistes et du calme des troupeaux pour les autres.

Pour résoudre les problèmes liés au franchissement des clôtures, il convient d'envisager la mise en place soit de chicanes supplémentaires, soit de passages pour VTT, soit de portails à fermetures automatiques. Dans ce cadre, il est indispensable de prendre en compte le balisage directionnel déjà présent sur les différentes communes dans le cadre du Plan Départemental des Itinéraires Pédestres et de Randonnée (PDIPR) et du réseau de sentiers balisés par l'office du tourisme et les Communautés de Communes des Montagnes du Giffre et du Haut-Chablais.

Afin de renforcer l'entente entre les divers usagers, la mise en place d'une campagne de sensibilisation est en cours en liaison avec les professionnels du tourisme.

Le matériel de contention a pour vocation de faciliter le regroupement des animaux et de permettre des manipulations en limitant les risques de blessures; on parle donc ici d'amélioration des conditions de travail des éleveurs et bergers et du bien-être animal. Le choix du matériel, ainsi que son implantation dans l'espace feront l'objet d'une réflexion dans le cadre du plan de pâturage de chaque unité pastorale.

Le Plateau de Loex est également habité pour une bonne partie par des résidents temporaires locaux ou non. Ainsi, la prise en compte de cette activité résidentiel principalement à titre touristique est à intégrer notamment dans les travaux à effectuer. Les aménagements devront donc faciliter cette cohabitation.

- **Assurer un accès convenable aux unités pastorales** car il constitue le cordon ombilical qui relie ce territoire d'altitude avec la vallée.

La desserte est indispensable à l'exploitation pastorale et elle représente :

- une vie sociale plus aisée pour l'éleveur et sa famille,
- une possibilité d'évacuation des animaux en cas de problème sanitaire et d'accès des secours,

L'accès doit permettre un trajet rapide et sûr jusqu'à l'unité pastorale et ce par tous temps. Une présence humaine facilitée à l'alpage (fréquence et visite,...) permet une conduite plus précise du troupeau et par conséquent un entretien de qualité des surfaces pastorales (répartition de la pression de pâturage, pâturage des zones excentrées, limitation des ligneux bas, ...) et une meilleure qualité zootechnique du troupeau.

Les territoires d'altitude sont également des espaces de travail et de production pour les forestiers. Les accès sylvo-pastoraux sont là encore essentiels pour ces activités.

Les dessertes peuvent être considérées comme un atout (sous réserve d'accords locaux d'utilisation) : pour les missions de suivi et de protection de la faune et de la flore, mais aussi pour la gestion des flux touristique sur les milieux particulièrement sensible.

Dans le cadre de la mise en place du programme de travaux de l'AFP du Plateau de Loex, il est proposé un programme d'actions par unité pastorale avec indication de priorité de réalisation allant de 1 à 3 (la priorité 1 étant la plus importante). Ces priorités ont été fixées à partir des informations recueillies auprès des agriculteurs-alpagistes du territoire et des communes concernées.

*Unité pastorale du Pré*

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Eau	Réfection captage		
Contrôle de la végétation		Réouverture et gestion pré-bois	
Accès			Réfection accès

*Unité pastorale de la Rosière*

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Cohabitation/multiactivité			Passages canadiens
Eau		Amélioration abreuvement	
Contrôle de la végétation	Réouverture et gestion pré-bois		

*Unité pastorale du Péry*

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Accès			Réfection accès
Eau		Amélioration abreuvement	
Contrôle de la végétation	Réouverture		
Multiactivité			Gestion cohabitation

*Unité pastorale de Mouille Rosse*

	<i>Priorité 1</i>	<i>Priorité 2</i>	<i>Priorité 3</i>
Contrôle de la végétation	Réouverture		
Eau		Amélioration abreuvement	
Multiactivité			Gestion cohabitation